

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERES  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune d' OLIVET



Nombre de conseillers

en exercice : 11

de présents : 11

de votants : 11

Date de convocation :

24/02/2023

Date d'affichage :

10/03/2023

Le Maire de Olivet certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la Mairie, conformément aux articles 48 et 56 de la Loi du 5 avril 1984.

OBJET :

DCM 2023-11  
PARTICIPATION FRAIS DE  
FONCTIONNEMENT  
ASSOCIATION  
« CA COULE DE SOURCE »  
ANNÉE 2023

Séance du 6 mars 2023

L'an deux mil vingt trois, le six mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORAND Éric, Maire.

Présents : MORAND Eric, PIQUET Sarah, LORICHON Michel, ROGER Jean, BARDOLS Frédéric, CHABIRON-LAGADEC Stéphanie, MUREZ Stéphane, VEZY Sandrine, GAUDIN Patrice, BRETON Antoine, LIGER Sylvie

Absent(s) excusé(s) :

Madame VEZY Sandrine a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire expose les montants demandés à la commune d'Olivet pour l'année 2023 dans le cadre de la convention qui lie la commune à l'association.

Les montants sont les suivants :

Animation jeunesse	2 836.89 € (soit 34.9%)
Animation enfance (6/10 ans)	4 145.60 € (soit 51%)
Animation petite enfance (3/5 ans)	1 146.14 € (soit 14.1%)
Mise à disposition d'un agent communal à la Brûlatte	147.96 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 276.59 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le versement de la participation à l'association « ça coule de source » pour l'année 2023 soit **8 276.59 €** ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré : les jour mois et an sus dits.  
Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Éric MORAND

